



DEMANDE DE PARTICIPATION - 21 & 22 NOVEMBRE 2020

Informations pratiques

Suite à la pandémie de COVID-19, il nous est impossible d'organiser le grand salon Mon's livre au Lotto Mons Expo. Conscients des difficultés auxquelles vous êtes tous confrontés pour l'instant, nous avons pris la décision de vous proposer un autre salon les 21 et 22 novembre à l'Athénée Royal Marguerite Bervoets (Mons).

Soumettre votre demande de participation

Ce document doit être envoyé par e-mail à flora@monslivre.be **avec copie** à info@monslivre.be ou par courrier postal à l'ASBL Mon's livre, 112c route d'Ath – 7020 Nimy (BE).

Vos informations

L'exposant souhaite participer en qualité de :

Editeur Auteur Auteur autoédité Libraire Illustrateur Autre

Nom sous lequel vous souhaitez exposer :

Nom de la personne de contact :

Numéro de téléphone avec indicateur de votre pays :

E-mail de contact :

Site internet :

Page Facebook/Instagram/Twitter :

Modalités d'emplacement

Les emplacements respecteront les distances physiques en vigueur. L'emplacement se composera de deux chaises (possibilités d'en avoir plus sur simple demande en fonction des distances à respecter) et de 2,40m linéaires de tables. Pour des raisons de place, les exposants de type **AUTEURS** bénéficieront d'un emplacement par personne. Les exposants de type **EDITEURS** auront le choix entre deux tailles d'emplacement. Les emplacements ne sont pas cumulables. Les prix sont TTC pour le week-end.

1 table **AUTEUR**
(2,40m) soit 70€

1 table **EDITEUR**
(2,40m) soit 70€

2 tables **EDITEUR**
(4,80m) soit 140€

Coordonnées de facturation

Rue : N° : Boîte :

Code postal: Ville : Pays :

Numéro de TVA si assujetti :

Après réception de cette demande de participation, nous vous enverrons un accusé de réception. Ensuite, vous recevrez un mail de confirmation ainsi que votre facture. La somme totale est à verser dès réception de la facture sur le compte mentionné sur celle-ci et ci-dessous. Lors du versement, mentionnez obligatoirement en COMMUNICATION le n° de facture (ex. : 2020-001). Seul le paiement confirme définitivement l'inscription. En cas de non-règlement dans les délais, nous nous accordons le droit d'attribuer l'emplacement à un autre exposant.

TOTAL à payer sur le compte de l'asbl Mon's livre dès réception de la facture

IBAN : BE45 0689 0158 2489 - BIC : GKCCBEBB

Le soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement général du salon, dont il garde une copie, et s'engage à en respecter les clauses.

Fait à, le 2020
(Nom et signature + mention « lu et approuvé »)

RÈGLEMENT & INFORMATIONS

Généralités :

Le salon est organisé par l'asbl Mon's livre. Cet événement montre notre solidarité envers les acteurs du monde du livre suite à la crise du COVID-19. Il a pour objectif de promouvoir la lecture en favorisant le contact du public avec la production éditoriale et ses artisans. L'événement a également pour but de contribuer à l'économie et au développement du livre.

Inscription :

La demande de participation ci-jointe est à retourner à l'asbl Mon's livre, soit par mail via flora@monslivre.be avec info@monslivre.be en copie, soit par courrier postal au 112c route d'Ath à Nimy (7020 - BE). Dès réception, un accusé de réception sera envoyé par mail au demandeur. Sans nouvelles de notre part, n'hésitez pas à nous contacter.

Si pour des raisons de force majeure le salon ne pouvait avoir lieu, les contrats de participation seraient annulés et les sommes disponibles, après paiement des dépenses engagées, réparties entre les exposants au prorata des versements faits par chacun d'eux.

Paiement :

En cas d'acceptation de la candidature, une facture sera envoyée par mail à l'exposant. Le montant total est à verser dès réception de la facture (la date du document faisant foi). En cas de non-paiement dans les délais, les organisateurs se réservent le droit de disposer de l'emplacement réservé. L'exposant reste lié par ses obligations et est tenu de payer la totalité des sommes prévues.

Accès :

Adresse : Avenue Victor Maistriau 11, 7000 Mons (Athénée Royal Marguerite Bervoets). Le lieu sera accessible samedi, de 6h30 à 19h, et dimanche, de 8h30 à 20h30. **MERCI DE PRENDRE CONNAISSANCE DE VOTRE N° DE STAND au préalable et de le mettre sur votre tableau de bord de votre véhicule.** L'espace

étant insuffisant pour accueillir tous les exposants, ceux qui ne trouvent pas d'emplacement après déchargement sont invités à utiliser d'autres parkings gratuits accessibles aux alentours.

L'accès des exposants au hall se fera par ce parking durant le montage et le démontage. Les auteurs dont les dédicaces débuteraient après l'ouverture du salon sont invités à emprunter l'entrée du public pour se rendre sur leur stand.

Montage et démontage :

Le salon est accessible gratuitement au public les samedi 21 et dimanche 22 novembre, de 10h à 18h. Il est impératif que tous les stands soient prêts pour l'ouverture (soit le samedi à 10h). La mise en place de votre espace pourra se faire le samedi 21 novembre, entre 6h30 et 10h. Le dimanche, l'espace est accessible dès 8h30. Nous proposons aux exposants de profiter le samedi et le dimanche matin, entre 9h et 10h, d'un café de bienvenue offert (sur présentation du badge « exposant »).

L'exposant recevra le plan du salon au moins une semaine avant l'événement. Une fois le plan définitif établi par l'asbl, aucune modification ne pourra lui être apportée. L'organisateur peut cependant modifier l'implantation et les superficies réservées en cas de force majeure.

Les badges et documents utiles se trouveront aux différents emplacements ou seront distribués au début du salon.

EN AUCUN CAS, L'ENLÈVEMENT DES LIVRES EXPOSÉS NE POURRA DÉBUTER AVANT L'HEURE DE FERMETURE.

Pour ce qui est du démontage, il devra se faire le dimanche entre 18h et 20h30. Passé ce délai, l'organisateur procédera d'office à l'évacuation des marchandises et du matériel restant aux frais, risques et périls de l'exposant. L'asbl se réserve en outre un droit de rétention sur ces marchandises. Nous demandons aux

participants de respecter strictement les horaires, dont dépend en partie notre organisation. Leur non-respect pourra mener le comité d'organisation à refuser une candidature lors d'un salon ultérieur.

Matériel :

L'exposant devra veiller au bon usage de l'emplacement et du matériel mis à sa disposition. A la fin du salon, il devra tout remettre dans le même état qu'avant la manifestation. Toute modification ou détérioration du matériel est rigoureusement interdite. S'il y a lieu, une évaluation des dégâts sera faite par un expert et leur montant sera facturé à l'exposant.

Nous ne fournissons PAS de grilles caddies, de parois ou de multiprises.

Au cas où des nappes seraient disposées sur les tables, nous demandons aux exposants de les laisser en place et en bon état (leur recouvrement est cependant autorisé). Pour le reste, chaque participant peut aménager son emplacement comme il le souhaite, en veillant à respecter les règles élémentaires de sécurité et de confort. Tout matériel de décoration (affiches, nappes, autres) devra être enlevé à la fin du salon par les soins de l'exposant.

Sont interdits tout élément de décoration ou de présentation susceptible d'endommager le matériel d'exposition ou les locaux du salon, ainsi que tout matériel susceptible d'occasionner un incendie (bougies...) ou une explosion (bonbonnes d'hélium etc.). A ce sujet, tous les matériaux et tissus servant à la décoration doivent être ignifugés. Il est interdit d'enfoncer des clous ou des vis dans les murs. Est aussi proscrite l'utilisation de colle et de peinture.

La décoration de tout stand se doit de préserver le voisinage de chaque exposant et le flux du public. En aucun cas, les produits exposés ne devront déborder de l'emplacement du stand, ni empiéter sur les allées

réservées à la circulation. D'une manière ou d'une autre, il est interdit de déranger les occupants de stands voisins et leurs visiteurs par des animations ou manifestations bruyantes, ou par un comportement inadéquat.

L'exposant veillera à ne pas laisser visibles les emballages en carton ou tout autre matériau ne servant pas à la présentation sur le site d'exposition, à l'intérieur des stands ou dans leur voisinage immédiat.

L'exposant n'a pas le droit d'agrandir son emplacement à l'aide de planches ou de mobilier externe.

Présence sur le stand :

Pendant les heures d'ouverture, les exposants veilleront à rendre accessible au public le contenu de leur stand. Ils géreront eux-mêmes la vente des livres qu'ils exposent et ils encaisseront le montant des ventes.

Un emplacement non occupé par un exposant et pour lequel les organisateurs n'auraient pas été avertis la veille de l'ouverture à midi au plus tard sera, sans avis préalable et de plein droit, attribué à un autre candidat sans que l'exposant puisse réclamer des dommages quelconques, ni se soustraire aux obligations financières qu'il a contractées.

L'exposant ou son personnel ne peut en aucun cas (sauf avis contraire des organisateurs) accoster le public, ni distribuer des prospectus en dehors de la surface de son stand,

ni faire de la publicité pour une firme n'exposant pas au salon. De même, il est interdit d'apposer des affiches en dehors de l'espace du stand. Notez également que la participation à la manifestation est incessible. L'admission est nominative et il est interdit au participant de céder, sous-louer ou partager son emplacement, sans en avoir préalablement averti les responsables de l'asbl.

Les exposants ne pourront pas exposer ou mettre en vente des

livres publiés par un autre éditeur présent au salon, à moins d'en être le représentant officiel. Les organisateurs du salon se réservent le droit en tout temps, même après ratification, de rejeter, refuser ou retirer, en tout ou en partie, le contenu d'un stand qui ne respecte pas les règles du salon, ou d'en expulser l'exposant ou son personnel. Dans ce cas, l'exposant n'aura pas le droit de poursuivre le salon en dommages ou autrement, ni de réclamer un remboursement.

En cas de non-occupation de l'emplacement pour une quelconque raison ou d'annulation à moins de 90 jours du salon, les sommes versées et/ou restant dues restent acquises à l'organisateur à titre de dédommagement, même en cas de relocation à un autre exposant. Aucun remboursement ne sera effectué, à moins d'adresser une lettre recommandée à l'attention de l'organisateur au moins 90 jours avant le salon (jusqu'au 23 août).

Assurance :

Les exposants sont responsables de leurs employés, agents et fournisseurs durant leur présence sur les lieux de l'événement. Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité. En cas d'accident, de dommage, d'attentat ou d'annulation totale ou partielle causée par un cas de force majeure décidée par ou imposée à l'organisateur, le participant renonce à tout recours contre l'asbl Mon's livre ou ses partenaires.

Chaque exposant est responsable de son emplacement, de son installation et du matériel mis à sa disposition. Il gère et surveille ses stocks. Il est donc conseillé que les participants assurent leur emplacement et son contenu par leurs propres moyens. L'assurance en responsabilité de l'organisation est complémentaire des assurances individuelles des participants. En aucun cas, l'organisation ne peut être tenue responsable de la perte, de la disparition, du vol ou des dégradations des marchandises.

En dehors des heures d'ouverture, l'espace d'exposition sera fermé à clé et protégé par une alarme.

Logement et restauration :

Il est interdit de vendre des boissons ou de la nourriture sur les stands. L'hébergement et la restauration sont à la charge des exposants. Au sein du salon, les participants pourront se procurer différentes boissons au bar. Il sera aussi possible de se restaurer sur le site. Enfin, un café/thé de bienvenue sera offert le samedi et le dimanche entre 9h et 10h.

Concernant le logement, notre partenaire l'hôtel Ibis Mons Centre Gare sera heureux de vous accueillir. En tant qu'exposant, vous avez droit, pour toute réservation faite avec le code «Livre» en direct à l'hôtel (par mail à ibismons@monshotels.be ou au +32(0)65.84.74.40), à un tarif préférentiel (annulation sans frais jusqu'au jour de l'arrivée, taxe de séjour en supplément). Veuillez contacter l'hôtel pour plus d'informations.

Internet :

Aucun wifi n'est accessible sur le site.

Bons d'achat à destination des bénévoles :

Les bénévoles de l'équipe recevront des bons d'achat de 15€ à faire valoir pendant le salon sur le stand de leur choix. Nous vous demandons d'accepter ces bons, en n'oubliant pas de les faire signer par les clients. [Vous pourrez récupérer sans délai le montant en liquide au stand « Mon's livre », sur remise du bon signé.](#)

Droit à l'image :

Les participants autorisent l'organisateur à utiliser leurs noms, photographies, images ou publications à des fins publicitaires en rapport avec le salon, sur tout support de son choix, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit à une rémunération. Ces données seront notamment présentes sur le site internet de l'association.

Facebook :

Une bonne façon de faire parler de la participation d'un exposant est de faire vivre la page officielle de notre asbl.

Néanmoins, celui qui souhaite créer son propre événement Facebook (ou autre), afin de promouvoir et faire connaître sa présence, est encouragé à le faire à condition que l'annonce

revête la forme suivante : [Nom de l'exposant] + « en dédicace » + « au salon Livres en Automne 2020 » ! L'organisateur est en droit d'exiger des modifications.

Attention, le salon ayant lieu dans un espace scolaire difficile à chauffer, nous conseillons vivement aux exposants de se munir de vêtements chauds.

Pour plus d'informations
Catherine Hocquet, Présidente
Route d'Ath, 112c - 7020 Nimy
+ 32 (0)476/21.27.75 ; + 32 (0)65/31.49.63
info@monslivre.be
www.monslivre.be

Rejoignez aussi Mon's livre sur Facebook : www.facebook.com/MonsLivre

